

# NOUVEAUX CONTRATS D'HÉBERGEMENT DANS LE RHÔNE

Adoma, Alynea, Entraide Pierre Valdo, Le Mas, Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, Fondation de l'Armée du Salut, Habitat et Humanisme Rhône, Aralis ...

## MOBILISONS-NOUS CONTRE LES REMISES À LA RUE EN HÉBERGEMENT D'URGENCE

Sous menace de coupure de financement, la Préfecture du Rhône, via la DDETS, a imposé aux structures de l'hébergement d'urgence qui nous emploient un nouveau conventionnement mettant en place des contrats temporaires d'hébergement d'une durée de 3 mois.

La Préfecture pousse à ce que les renouvellements de contrats de séjour en hébergement d'urgence ne soient pas automatiques mais **soumis à des critères de vulnérabilité** et à l'avancée des projets personnalisés d'accompagnement.

Ce conventionnement, que **nos structures ont toutes signé**, prévoit la **remontée à la DDETS de tableaux mentionnant les situations des personnes sur chaque site (non anonymes !)** afin que la Préfecture puisse prendre des décisions de fins de prise en charge sur cette base.

**Nos directions nous affirment qu'il n'y a pas de remise à la rue à craindre, mais elles ont ratifié l'inverse !** (en encart sur le tract). Pour rappel, le Code de l'Action Sociale et des Familles indique clairement que **toute personne en situation de détresse a le droit d'accéder à l'hébergement d'urgence et y demeurer en attente d'une solution stable et adaptée** (L345-2-2 du CASF).

### Mettre fin à la continuité de l'hébergement est illégal !

Le département du Rhône est **l'un des derniers où le principe du maintien en hébergement est respecté**, et où les ménages pris en charge n'ont pas à craindre d'une remise à la rue au bout de quelques nuitées.

Actuellement il faut avoir un **enfant de moins de 1 an ou une pathologie grave** pour pouvoir prétendre à une prise en charge en HU ; **les critères de vulnérabilité sont déjà un filtre d'entrée** en hébergement. Nous refusons qu'ils deviennent un motif de mise en concurrence pour le maintien.



Consulte un contrat annoté  
ici :



**Que devient le sens de notre travail social si les personnes que nous accompagnons sont menacées de retourner à la rue tous les 3 mois ? Quel lien de confiance allons-nous créer si leur maintien en structure dépend de notre évaluation sociale ? Lorsque ce sera à nous de leur notifier les fins de prise en charge ?**

**Les travailleur.ses sociaux.ales et chef.fes de service seront en première ligne des remises à la rue.**

L'idée de "fluidifier" les accès aux hébergements par les remises à la rue ne va que majorer les vulnérabilités, exploser les parcours, démolir l'accès aux droits et aux accompagnements sociaux et parcours de soin qui avaient pu se mettre en place.

Le retour à la rue des personnes, en les condamnant au sans abris, les expose de plein fouet à toutes les insécurités, aux risques pour leur santé physique et mentale, et leur désinscription au droit commun.

**Nous refusons de nous inscrire dans ce système qui fait la chasse aux sans papiers et qui met en concurrence les misères.**



- ↳ Organisons-nous et refusons de céder à cette violence institutionnelle et ces politiques xénophobes.
- ↳ Défendons un hébergement d'urgence qui permette à toute personne de travailler un projet de sortie pérenne.
- ↳ Défendons les valeurs de nos professions sociales.
- ↳ Refusons de communiquer des données confidentielles et médicales à la préfecture !

**Interpelle ta direction, tes élu.es et ton CSE sur la question, rapproche-toi de ton syndicat SUD ou CGT.**

**Prenez des décisions collectives, ne restez pas isolé-e-s !**

**Pour partager avec les salarié.es des autres structures et s'organiser :**

**Rejoins-nous le 17/02/2026 à 18H**

**à la Bourse du travail (Salle C).**

